

Pour en savoir davantage, consultez notre fiche intitulée *Conseils pour voyager avec des enfants*, que vous trouverez à la page 9.

Voyager avec un conjoint du même sexe

Bien que le mariage de conjoints de même sexe soit légal au Canada, il n'est pas reconnu dans de nombreux pays. Un couple du même sexe qui se présente aux autorités frontalières d'un pays comme étant un couple marié pourrait se voir refuser l'entrée dans le pays en question. De plus, l'homosexualité constitue une infraction criminelle dans certains pays. Pour obtenir des renseignements précis sur le pays qui vous intéresse, veuillez consulter nos Conseils aux voyageurs ou l'ambassade ou un consulat de ce pays au Canada.

Femmes qui voyagent seules

Notre brochure intitulée *Voyager au féminin : conseils pour la voyageuse vigilante et accomplie* contient une foule de renseignements destinés expressément aux femmes, notamment celles qui voyagent seules.



La double citoyenneté

Les Canadiens ont le droit de détenir plus d'une nationalité. Cependant, votre citoyenneté canadienne risque de ne pas être reconnue par l'autre pays dont vous êtes citoyen, et les autorités de ce pays peuvent empêcher le Canada de vous fournir une assistance consulaire, en particulier si, par choix personnel ou conformément à la loi du pays, vous ne présentez pas votre passeport canadien pour entrer dans le pays.

Si vous êtes considéré comme un ressortissant du pays où vous voyagez, vous pourriez être obligé de faire le service militaire, de payer des impôts spéciaux ou faire l'objet d'un contrôle poussé de la part des agents de l'immigration et des responsables de la sécurité.

VOYAGER AUX ÉTATS-UNIS ET AU MEXIQUE

Vous devez être muni d'un passeport canadien valide pour toutes les visites aux États-Unis et au Mexique. Depuis le 23 janvier 2007, les États-Unis imposent de nouvelles exigences d'entrée. Pour obtenir des renseignements plus précis, reportez-vous à la section « Nouvelles exigences d'entrée aux États-Unis », à la page 11, ainsi qu'à nos Conseils aux voyageurs.



Nouvelles exigences d'entrée aux États-Unis

L'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO) est une nouvelle loi américaine qui exige de la part de tous les voyageurs, y compris les Canadiens, qu'ils soient munis d'un passeport ou d'autres documents sûrs appropriés lors de leurs voyages aux États-Unis.

- **Voyages par voie aérienne** : À compter du 23 janvier 2007, les **Canadiens qui entrent** aux États-Unis, **ou y font escale**, par avion doivent présenter un **passeport canadien** valide ou une **carte NEXUS** (aux comptoirs situés dans les aéroports désignés) pour prouver leur citoyenneté et leur identité.
- **Voyages par voie terrestre ou maritime** : Les mêmes exigences visant l'entrée aux États-Unis par voie terrestre et maritime entreront en vigueur à une date ultérieure. Les Canadiens peuvent continuer d'utiliser des documents tels que le certificat de naissance et le permis de conduire pour passer la frontière entre le Canada et les États-Unis par voie terrestre ou maritime jusqu'à ce que l'IVHO soit entièrement mise en œuvre.
- **Passeport canadien** : Le gouvernement du Canada continue à recommander aux voyageurs d'avoir en leur possession un **passeport canadien** valide lorsqu'ils se rendent à l'étranger, notamment aux États-Unis. Le passeport est le seul document d'identification reconnu universellement, et qui prouve que vous avez le droit de rentrer au Canada.
- **NEXUS** : Le programme **NEXUS** a pour but de faciliter le passage à la frontière des voyageurs préautorisés, à faible risque, qui entrent au Canada et aux États-Unis par voie aérienne, terrestre ou maritime. Les membres NEXUS peuvent utiliser l'un des comptoirs automatisés libre-service dans les aéroports désignés, emprunter des voies réservées au programme NEXUS aux postes frontaliers terrestres et faire une déclaration par téléphone à l'un des agents des services frontaliers s'ils voyagent par voie maritime. Pour plus de détails sur NEXUS, voir le site www.nexus.gc.ca ou composer le **1-866-NEXUS-26**.

Pour obtenir des renseignements à jour sur l'IVHO et les voyages aux États-Unis, consultez le site www.voyage.gc.ca ou www.asfc.gc.ca.